

LYCÉE : DERRIÈRE LE SHOW

Mardi 13 octobre, dans un discours théâtralisé, le président de la République a donné les grands axes de la réforme du lycée.



LYCÉES

Le projet du Président joue la prudence et tente de donner des gages à tous. Nicolas Sarkozy rassure sa majorité : pas de baisse du niveau d'exigence pour les élèves et une réforme qui ne coûtera rien (avec une certaine confusion entre taux d'encadrement et moyens constants). Il entend les voix de gauche et assure qu'il faut lutter contre le déterminisme social et permettre la réussite de tous. Aux lycéens, il propose de l'aide, une refonte de l'orientation, la valorisation de leurs engagements et le droit à la responsabilité associative dès 16 ans. Il prend en compte certaines demandes du SNES : le maintien des trois

voies de formation, l'annonce de la réforme de la série STI... Mais au final, si certains des problèmes du lycée sont posés, les solutions « concrètes » proposées ne sont rien d'autres que des mesures symptomatiques, décalées et potentiellement dangereuses :

- à l'orientation « couperet » il substitue l'orientation « réversible », se gardant bien d'évoquer les CO-Psy et la mise à sac systématique de leur métier depuis quelques années ;
- aux conditions de travail (notamment les effectifs) qui obèrent la réussite des élèves en Seconde, il substitue la thématique de la responsabilité individuelle des élèves et propose la seule solution de l'accompagnement personnalisé ;
- en langues vivantes, oubliant le plan de réno-

vation en cours depuis 2005, il propose un « plan d'urgence » reposant sur les groupes de compétences et le contact avec des locuteurs natifs ! À quand le « plan de sauvetage » ?

Sur le cycle terminal demeurent beaucoup d'incertitudes, l'ombre du budget 2011 planant sans doute sur les arbitrages.

Les consultations commencent, la réforme serait détaillée fin décembre. D'ici là, la vigilance et le maintien de la pression s'imposent. Luc Chatel a commencé un tour de France des lycées : partout sur son passage, mobilisons-nous, portons nos revendications pour la réussite des jeunes, pour la reconnaissance de nos métiers et le maintien de l'emploi, pour un lycée réellement plus démocratique. ■ **Valérie Sipahimalani**

Luc Chatel « vers un nouveau lycée en 2010 »

Les mesures proposées par le ministre sur le site du MEN ne font que reprendre des propositions de la réforme Darcos et des rapports Apparu et Descouings, accommodées de la croisade patrimoniale et du plan pour la jeunesse présidentiels : deux « modules d'explorations » en Seconde, des « sas de compléments de programme et de remise à niveau pendant les vacances », une orientation « active » reposant sur l'information, une plus grande autonomie des établissements « pour mieux répondre à la diversité des situations », la généralisation des groupes de compétence en LV, le livret de compétences de M. Hirsch, etc. Beaucoup d'incertitude demeure sur la réalité de ces mesures. Le SNES se félicite d'avoir été entendu sur le maintien des trois voies du lycée, sur la réforme des séries STI et STL, sur la nécessité de rénover la série littéraire, mais dénoncera des mesures démagogiques et portera son projet pour un lycée démocratique, mettant personnels et élèves en situation de réussite.

EXTRAITS COMMENTÉS

« Mesdames et Messieurs, c'est ma conviction : notre lycée doit maintenant, progressivement mais profondément, évoluer. Il doit apporter une réponse satisfaisante à tous ceux qui peinent à y trouver leur place. »



Si le discours tenu par le Président sur le poids du déterminisme social dans la réussite ou l'échec des lycéens et sur la nécessaire démocratisation (mot jamais prononcé) du lycée peut séduire, l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac n'est jamais rappelé. Les lycéens, « l'élite de notre pays », sont promis aux études supérieures.

Ce discours est à mettre en cohérence avec le plan « Agir pour la jeunesse » (discours d'Avignon, septembre 2009), qui donne l'avenir des autres : ils seront pris en charge hors de l'école. Notre proposition : accueillir l'ensemble d'une classe d'âge dans une des trois voies du lycée.

« À partir de maintenant, l'orientation devient progressive et surtout réversible. »



Le Président reprend des propositions du rapport Apparu : sas et stages passerelles pendant les vacances, en cours ou en fin d'année, pour éviter les redoublements et permettre les changements d'orientation.

Le SNES s'interroge : à qui veut-on vraiment faire croire qu'un stage d'une semaine permettrait réellement de « rattraper » une année de cours ? Il rappelle que l'orientation n'est pas que de l'information, et que seuls les CO-Psy sont formés à accompagner les élèves dans l'élaboration de leur projet.

« (...) je souhaite que la spécialisation se fasse plus progressivement. La classe de Première doit devenir plus générale. Celle de Terminale, au contraire, doit être davantage connectée au parcours projeté dans le supérieur. »



Le SNES demande une spécialisation progressive au cours du cycle terminal, mais s'opposera à une classe de Première largement indéterminée. Pour autant, il défend l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur. Pour cela, le cycle terminal ne doit pas enfermer dans une spécialisation trop étroite.

« Le lycée républicain de demain doit devenir celui de l'accompagnement personnalisé pour tous les élèves. (...) d'un côté vous avez, en moyenne, trop d'heures de cours, de l'autre, aucune plage horaire n'est prévue pour vous aider dans votre travail personnel, vous demander d'approfondir tel ou tel point ou de monter tel ou tel projet collectif. »



Il s'agirait, comme le proposait le projet Gaudemar à l'automne 2008, de soutien pour les élèves en difficulté, d'approfondissement pour les autres, d'orientation et d'élaboration d'un projet personnel pour tous. Cette mesure a l'avantage pour le gouvernement d'être compatible avec l'alourdissement des effectifs par classe (serait-elle même son corollaire ?). Il est prévu deux heures par semaine, encadrées par des enseignants, prises vraisemblablement sur l'aide individualisée et les modules en Seconde, sur les disciplines en Première et Terminale puisque le taux d'encadrement n'augmentera pas.

Ces « nouveaux équilibres à moyens constants » seraient gérés de manière déconcentrée, dans les établissements. Belles bagarres disciplinaires en perspectives ? Ou bien variables d'ajustement des services ?

Le SNES reconnaît qu'une aide ponctuelle peut s'avérer nécessaire pour tel ou tel élève, mais le plus important est de promouvoir la réussite au sein de la classe, par des conditions de travail adaptées. Il dénonce la logique qui consiste à compenser les dégradations des conditions d'enseignements par un empilement de mesures individuelles, le plus souvent hors de la classe... et sans doute en heures supplémentaires.

« Donner enfin à la culture la place centrale qui lui revient. »



Nicolas Sarkozy développe son habituelle vision patrimoniale de la culture et propose un « enseignement transversal d'histoire des arts en histoire-géographie, français et sciences » qui ferait l'objet d'une épreuve au bac. Dans la continuité de sa pensée sur l'idéologie des dons et des talents, il appelle le livret de compétences de M. Hirsch à valider les talents des élèves.

Pour le SNES, l'école doit offrir à l'ensemble des élèves des enseignements artistiques. La spécialité et l'option facultative histoire des arts existent déjà. S'il s'agissait de généraliser ces enseignements de culture, il faudrait nécessairement les articuler avec des pratiques artistiques. Par ailleurs, la culture ne se résume pas à une histoire des arts institutionnelle. La culture commune est plurielle et toutes les disciplines scolaires y contribuent par l'ensemble de leurs contenus.

Voir en ligne pour une analyse plus détaillée : www.snes.edu campagne lycées

RÉACTIONS

→ SGEN-CFDT

« Les mesures annoncées sont parcellaires et manquent de cohérence même si certaines sont susceptibles de générer des évolutions positives. »

→ SE-UNSA

« Encore faudra-t-il que la mise en œuvre suive : dotations suffisantes pour que les nouvelles marges d'autonomie ne se transforment pas en gestion de la pénurie, formation et accompagnement des enseignants pour qu'ils puissent développer de nouvelles spécialités, clarification des rôles et des missions de chacun dans l'orientation. »

→ SNALC-CSEN

« Si elle traduit un retour au bon sens, les mesures annoncées ne constituent ni une rupture ni une nouveauté par rapport à la politique scolaire depuis 1989. »

→ FCPE

« La montagne se contentera-t-elle d'accoucher d'une souris ? [...] « Il est douteux que le budget prévu pour 2010 pour l'Éducation nationale leur donne les moyens d'appliquer une seule de ces mesures. »

→ UNL

« Le président ne répond pas au malaise des jeunes. »

→ FIDL

« Une fois de plus, les attentes des lycéens ne seront pas satisfaites. »

→ PEEP

« La PEEP a soutenu la réforme du lycée proposée en 2008 et ne changera pas de cap pour 2009. »

Le Monde 14 octobre 2009

Des propositions concrètes et pragmatiques en guise de réforme du lycée

Libération 14 octobre 2009

Lycée : un Sarkozy très scolaire
Aménagement de l'orientation, soutien personnalisé, renforcement des langues...

DANS LA PRESSE

Journée mondiale des enseignants

Dans le cadre de leurs activités de coopération et de solidarité au sein du CSEE et de l'Internationale de l'Éducation, le SEB (Bulgarie) et le SNES ont choisi le thème

des conditions de travail et des salaires des enseignants en Europe centrale et orientale. Il s'agit de réfléchir aux stratégies que les syndicats enseignants ont à mettre en œuvre dans le contexte actuel de crise économique et financière. Cette initiative à Sofia fait partie intégrante de la Journée Mondiale des Enseignants du 5 octobre qui a mis l'accent, cette année, sur le rôle-clé des enseignants et éducateurs et le besoin d'investir davantage dans l'éducation et la formation. Comme le stipule la déclaration adoptée : « Un enseignement public de qualité avec des enseignants hautement qualifiés constitue une réponse à la crise économique. [...] »



Enseignement privé : loi Carle

La loi Carle était censée éviter les dérives introduites par l'amendement Charasse (article 89 de la loi du 13 août 2004), qui rendait obligatoire la prise en charge du forfait communal d'un élève inscrit dans un établissement primaire privé hors de sa commune, dans tous les cas. Si elle limite cette obligation à quatre cas (capacités d'accueil dans l'école publique insuffisantes dans la commune ; obligations professionnelles des parents ; inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ; raisons médicales), la loi Carle ouvre de larges possibilités aux communes pour financer la scolarisation dans un établissement primaire privé. Le SNES-FSU demande l'abrogation conjointe de la loi Carle et de l'article 89 de la loi du 13 août 2004.

Claude Vidal (1932-2009)

Claude Vidal est décédé le 23 septembre à Paris. Professeur de mathématiques, membre de la CA et du Bureau national du SNES, ce méridional devenu parisien joua un rôle de tout premier plan dans la nouvelle direction Unité et Action durant la décennie qui suivit sa prise de la majorité en 1967. Secrétaire général du S3 de Paris à partir de 1971, il occupa les plus hautes responsabilités dans l'exécutif national. Directeur des publications de 1973 à 1975, il mit en œuvre l'alternance de la double formule de L'US grand format et du petit format de L'US-Informations. Il fut ensuite de 1975 à 1977 secrétaire du secteur laïque qui se transformait alors en secteur de la politique scolaire. Il poursuivit son militantisme au S3 de Paris.